



Traité Erouvin

Michna 3 - Chapitre 2

רַבִּי יְהוּדָה אוֹמֵר: עַד בֵּית סְאֵתִים. אָמְרוּ לוֹ: לֹא אָמְרוּ בֵּית
סְאֵתִים אֶלָּא בַּגֶּנֶה וּבְקֶרְפֵּף; אָבֵל אִם הָיָה דִּיר אוֹ סֹהַר אוֹ חֲצֵר,
אָפְלוּ בֵּית חֲמִשָּׁת כּוֹרִין, אוֹ בֵּית עֶשְׂרֵת כּוֹרִים, מִתֵּר. מִתֵּר.
לְהַרְחִיק כָּל שְׁהוּא, וּבִלְבָּד שְׂיִרְבֵּה בַּפְּסִים.

Rabbi Yehoudah dit [qu'il n'est pas possible de les éloigner du puits] que jusqu'à ce que la surface [qu'ils entourent] soit un Beth Séatayim (100 coudées de long sur 50 coudées de large = 5000 coudées carrées, correspondant à la surface d'un terrain nécessaire pour obtenir une récolte de deux Séine (environ 24 litres)). Ils (les Sages) lui rétorquèrent : « La surface d'un Beth Séatayim n'a été évoquée [par nos Sages] que lorsqu'il s'agit d'un jardin ou d'un parc ; par contre, concernant un pré ou un enclos, une remise ou une cour, même lorsque ces derniers recouvrent une surface de cinq Beth Kour (soit 75 Beth Séatayim), voire de dix Beth Kour (soit 150 Beth Séatayim), il est permis [d'y transporter. En vérité], il est permis de les éloigner [du puits] à volonté, à condition que l'on ajoute autant de planches [supplémentaires que nécessaire].



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions